

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2022_136

**ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE
PAIEMENT - BUDGET VILLE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2022, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Sandrine COMBASTEIL, Laurence BOUDER, José TOMAS, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Pascal PONTY, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Véronique LIGNIER à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Secrétaire :

Dominique BAUD

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'occasion d'une étape budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal la révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette révision traduit l'augmentation des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme (AP/CP) compte tenu des modifications sollicitées au titre de la Décision Modificative n° 1 :

Le suivi des AP/CP est également retracé dans l'annexe de la Décision Modificative n° 1

de l'exercice 2022.

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au delà de 2023)
Dépenses	29 346 458.00	3 344 859.00	32 691 317.00	16 322 051.00	8 870 359.00		7 498 907.00
AP0001 2018 1 RENOVATION VOIRIE	9 051 612.00	2 680 650.00	11 732 262.00	9 051 612.00	2 680 650.00		
AP0002 2018 1 TECHNOLOGIES & INNOVATIONS NUMERIQUES	2 394 117.00	664 209.00	3 058 326.00	2 394 117.00	664 209.00		
AP0003 2018 1 COEUR D'EUROPE/POLE REPUBLIQUE	13 400 729.00		13 400 729.00	4 041 000.00	5 120 500.00		4 239 229.00
AP0004 2019 1 RENOVATION HOTEL DE VILLE	1 500 000.00		1 500 000.00	462 322.00	405 000.00		632 678.00
AP0005 2019 1 RENOVATION NYMPHEE DE SOUFFLOT	3 000 000.00		3 000 000.00	373 000.00			2 627 000.00
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 28 novembre 2022,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les montants des Autorisations de Programme actualisés, induits par ces modifications :

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au delà de 2023)
Dépenses	29 346 458.00	3 344 859.00	32 691 317.00	16 322 051.00	8 870 359.00		7 498 907.00
AP0001 2018 1 RENOVATION VOIRIE	9 051 612.00	2 680 650.00	11 732 262.00	9 051 612.00	2 680 650.00		
AP0002 2018 1 TECHNOLOGIES & INNOVATIONS NUMERIQUES	2 394 117.00	664 209.00	3 058 326.00	2 394 117.00	664 209.00		
AP0003 2018 1 COEUR D'EUROPE/POLE REPUBLIQUE	13 400 729.00		13 400 729.00	4 041 000.00	5 120 500.00		4 239 229.00
AP0004 2019 1 RENOVATION HOTEL DE VILLE	1 500 000.00		1 500 000.00	462 322.00	405 000.00		632 678.00
AP0005 2019 1 RENOVATION NYMPHEE DE SOUFFLOT	3 000 000.00		3 000 000.00	373 000.00			2 627 000.00
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Par 33 voix POUR, 4 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S),
Contre :
José TOMAS, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Publiée le : 16/12/2022